

**CCAS DE CASTANET-TOLOSAN
HAUTE-GARONNE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
Conseil D'ADMINISTRATION
du 30 juin 2025**

Reçu le 02 juil. 2025

www.delibs.com/castanetolosan-ccas

Nombre de membres du Conseil
d'administration du CCAS : 17
Présents : 7
Pouvoir(s) : 0
Absent(s) : 10

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 juin 2025, une nouvelle convocation du Conseil d'administration a été faite le 27 juin 2025.

Le lundi 30 juin 2025 à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Castanet-Tolosan, légalement convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni à Hôtel de Ville - Salle des Archives, sous la présidence de M. Thierry LOUVET.

PRESENTS :

M. Thierry LOUVET, Mme Annie AVEROUS, Mme Elisabeth PELOUS-TORAL, Mme Agnès DESPLAS, M. Emmanuel IBANEZ, M. Didier MOURGUES, Mme Gisèle SARDA

ABSENTS :

M. Xavier NORMAND, Mme Sandrine FALZON, M. Pascal CHICOT, Mme Lucila VIDAL, Mme Christine BERTY, Mme Marie-Laure SICOT, Mme Isabelle BARTHEL, M. Philippe BRIDONNEAU, Mme Béatrix DE VEYRINAS, Mme Marie-Françoise CABAL-SCHNEIDER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annie AVEROUS

Délibération n°DEL2025-016 : Budget supplémentaire - Budget principal du CCAS

Suite au vote du Compte Administratif 2024 du Budget Principal du CCAS et de l'affectation des résultats correspondante par délibération, il convient de réajuster les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 du CCAS.

L'objet de ce Budget Supplémentaire est donc d'inclure les restes à réaliser 2024 ainsi que le résultat de l'exercice 2024.

- (1) Les restes à réaliser 2024 sont pris en compte à hauteur de 5 092,90 € en dépenses d'investissement.
- (2) Le résultat de l'exercice 2024 est repris sur l'exercice 2025, conformément à la délibération d'affectation du résultat, soit: 118 684,57 € en recettes de fonctionnement (article 002 résultat de fonctionnement reporté).
- (3) Pour rappel, l'excédent d'investissement de 33 894,42 € est automatiquement repris en recettes d'investissement (compte 001).
- (4) Le virement à la section d'investissement à ajusté à hauteur de 122 184,57 €.

- (5) Des crédits complémentaires sont inscrits en section d'investissement au chapitre 21 – Immobilisations corporelles pour 147 486,09 € pour un total de 160 078,99 €.

Chap.	Art.	Libellé	Budget 2025	RAR 2024	Budget supplémentaire	Budget 2025 après BS
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES						
001		RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00
040		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00	0,00
041		OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00
10		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00
16		EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
204		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00	0,00	0,00
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 500,00	5 092,90	147 486,09	160 078,99
23		IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			7 500,00	6 010,68	146 568,31	160 078,99
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES						
001		RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	33 894,42	33 894,42
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 500,00	0,00	118 684,57	122 184,57
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
024		PRODUITS DES CESSIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
040		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
041		OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00
10		DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00
13		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00
23		IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
1068		AFFECTATION DU RESULTAT	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			7 500,00	0,00	152 578,99	160 078,99

Chap.	Article	Libellé	Budget 2025	Budget supplémentaire	Budget 2025 après BS
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES					
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	28 950,00	0,00	28 950,00
012		FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILES	335 500,00	0,00	335 500,00
014		ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	33 150,00	0,00	33 150,00
66		CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
67		CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
68		DOTATIONS AUX PROVISIONS	500,00	0,00	500,00

023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 500,00	118 684,57	122 184,57
042		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 000,00	0,00	4 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			405 600,00	118 684,57	524 284,57
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES					
002		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	118 684,57	118 684,57
013		ATTENUATION DE CHARGES	6 000,00	0,00	6 000,00
70		PRODUITS DES SCES, DOMAINE ET VENTES DIRECTES	19 000,00	0,00	19 000,00
73		IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
731		FISCALITE LOCALE	0,00	0,00	0,00
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	376 100,00	0,00	376 100,00
75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 500,00	0,00	4 500,00
76		PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
042		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			405 600,00	118 684,57	524 284,57

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Supplémentaire du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale 2025, telle que présenté ci-dessus, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- A la section de Fonctionnement au montant de 118 684,57 €,
- A la section d'Investissement au montant de 152 578,99 €.

Fait à Castanet-Tolosan, le 1^{er} juillet 2025

Le Président du CCAS,
Xavier NORMAND



